

# 5.1

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** AMÉNAGEMENT URBAIN

Programme opérationnel Corse FEDER-FSE+ 2021-2027 - Investissement Territorial Intégré (ITI)  
- Avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre.

Le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 25/002/AMÉ URB du 13 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) conclue entre la Commune et la Collectivité de Corse dans le cadre du Programme opérationnel Corse FEDER-FSE+ 2021-2027. Cette convention a été signée le 12 février 2025.

Dans le cadre du suivi de la stratégie ITI et conformément aux dispositions de la convention, le comité de coordination réuni le 13 novembre 2025 a validé une évolution de la programmation des opérations portées par la Commune.

Cette évolution vise à adapter la programmation afin d'optimiser la mobilisation des crédits européens et de garantir la bonne mise en œuvre de la stratégie territoriale. Elle consiste à substituer à l'opération « Rue Commandant QUILICI » l'opération « Aménagement urbain « Borgu in mossa » - Requalification de la rue Borgo », relevant du même objectif stratégique 5.1 « Promouvoir le développement territorial intégré et la revitalisation des centralités urbaines ».

Cette adaptation répond à la volonté de la Commune de privilégier une opération présentant les meilleures conditions de mise en œuvre au regard des exigences du Programme opérationnel Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, tout en poursuivant les objectifs de requalification des espaces publics et de revitalisation du centre urbain.

Cette modification est sans incidence financière sur la stratégie ITI de la Commune. L'enveloppe FEDER attribuée à Portivechju demeure fixée à 1 100 000,00 €, la maquette financière restant strictement inchangée. L'opération « Borgu in mossa » reprend la participation FEDER initialement affectée à l'opération remplacée, soit une participation FEDER sollicitée de 364 313,60 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du Programme opérationnel Corse FEDER-FSE+ 2021-2027.

*A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° 25/002/AMÉ URB du 13 janvier 2025 approuvant la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré,*

*Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération.*

-  d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du Programme opérationnel Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, annexé à la présente délibération.
-  de prendre acte que cet avenant a pour objet :
  - de retirer l'opération « Rue Commandant QUILICI »,
  - d'inscrire en remplacement l'opération « Aménagement urbain « Borgu in mossa » - Requalification de la rue Borgo »,
  - de maintenir inchangée l'enveloppe FEDER attribuée à la commune, soit 1 100 000 €.
-  d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.